



Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

LA COMMANDE PUBLIQUE: ENTRE RÉGULARITÉ ET PERFORMANCE

Communication présentée par Dr. Moustapha DJITTE,
Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique

Conférence des Administrateurs
et Managers Publics

SOMMAIRE

Introduction

01

PREMIERE PARTIE

Irrégularités les plus fréquentes dans les marchés publics

02

DEUXIEME PARTIE

Les projets initiés par le privé

Conclusion

Introduction



PREMIÈRE PARTIE

**Irrégularités les plus
fréquentes dans les
marchés publics**

Équité - Transparence - Impartialité

Préparation des marchés

Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

ÉTAPE DE PLANIFICATION (ÉLABORATION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS)

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Mauvaise estimation des besoins

Utilisation de procédures inappropriées, dépassement des budgets réels.

- Insister sur une estimation sincère.
- Privilégier les modes de passation plus contraignants.

Défaut d'inscription dans le PPM

Procédure annulée, sauf en cas d'urgence.

- Utiliser un tableau de bord interne.
- Vérifier l'inscription dans le PPM avant l'ouverture des plis.

Non-prise en compte des observations de la DCMP

Procédures viciées si les réserves ne sont pas levées.

- Suspendre la procédure jusqu'à la résolution des réserves.

Défaut de nomination des membres de la commission

Impossibilité d'ouvrir les plis à temps.

- Respecter les délais fixés par le CMP.
- Transmettre les actes de nomination au plus tard le 5 janvier.

PRÉPARATION DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Fixation de critères de qualification impertinents



Rejet du dossier par la DCMP ou la CPM.



- Choisir un modèle DAO adapté à la catégorie du marché (travaux, fournitures, services).

Utilisation d'un modèle de DAO non conforme



Mauvais choix de candidats ou procédure infructueuse.



- Fixer des critères en rapport avec la taille et la nature du marché.
- Exiger des références similaires vérifiables.

Publicité inadéquate ou retard de publication



Absence de concurrence, irrégularités dans le délai de préparation des offres.



- Publier les avis dans des supports à large audience.
- Respecter les délais réglementaires.

Non-prise en compte des critères d'achats publics durables (APD)



Non-conformité à la réglementation, impact sur la durabilité des achats.



- Intégrer des critères de durabilité (normes environnementales, genre, insertion des jeunes).

PRÉPARATION DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE (SUITE)

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Insuffisance du délai de préparation des offres



Non-conformité, difficulté d'obtention de l'avis de non-objection.



- Publier les avis à temps avec une marge suffisante.

Non-maîtrise des prescriptions sur la révision ou l'actualisation des prix



Renchérissement des coûts, réclamations des candidats.



- Prévoir des clauses adaptées (prix ferme ou révisable).

Utilisation d'un incoterm inadapté dans un DAO



Déséquilibre des obligations contractuelles.



- Choisir un incoterm adapté à la nature des fournitures et capacités de l'acheteur.

Constitution d'une liste restreinte non fiable



Vice de procédure, attribution frauduleuse.



- Vérifier les relations entre candidats, exploiter les bases de données existantes.

Passation du marché

Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

PHASE OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION PROVISOIRE

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Ouverture des plis par une commission non habilitée



Violation des règles, annulation potentielle.



- Respecter les dispositions de l'article 5 du CMP.

Manque d'expertise des évaluateurs



Mauvais choix d'attributaire, litiges.



- Former un panel d'experts techniques pour l'évaluation.

Violation du secret des travaux d'évaluation



Manque de transparence, perte de confiance.



- Mettre en place des protocoles stricts de confidentialité.

Conflit d'intérêt entre évaluateurs et soumissionnaires



Attribution biaisée, irrégularités.



- Faire signer une déclaration de non-conflit d'intérêt.

Existence d'offres anormalement basses



Risques d'exécution.



- Analyser et demander des justifications complètes.

PHASE OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION PROVISOIRE (SUITE)

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Collusion entre candidats



Surfacturation



- Détecter et enquêter sur les indices de collusion.

Non-respect du délai d'évaluation



Retards globaux, litiges.



- Respecter le délai de 15 jours prévu par le CMP.

Expiration des offres pendant l'évaluation



Invalidité des offres.



- Demander systématiquement une prorogation avant expiration.

Ouverture des plis avec un nombre d'offres insuffisant



Contestations, irrégularités.



- Sensibiliser sur la réglementation et accorder un nouveau délai si nécessaire.

SIGNATURE, APPROBATION, IMMATRICULATION

Mauvaises pratiques

Défaut de couverture budgétaire constaté à la signature

Conséquences

Retards ou ponctions budgétaires imprévues.

Mesures

- Enclencher tôt les procédures de passation pour réduire les délais.
- Assurer la vérification des crédits budgétaires avant la signature.

Exécution du marché

Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

EXÉCUTION DU MARCHÉ

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Indisponibilité du site au moment du démarrage des prestations



Retard dans l'exécution des prestations.



- Anticiper sur la disponibilité du site et impliquer les autorités locales.

Réception de fournitures ou travaux non conformes



Correction obligatoire ou résiliation potentielle.



- Exiger des tests et des certifications avant l'utilisation.

Défaillance du maître d'œuvre



Impact sur la qualité des travaux.



- Prévoir des clauses pour garantir la présence du maître d'œuvre.

Absence de formule de révision dans un contrat



Déséquilibre économique du contrat.



- Insérer des clauses de révision ou d'actualisation des prix.

EXÉCUTION DU MARCHÉ (SUITE)

Mauvaises pratiques

Conséquences

Mesures

Prise en possession d'un ouvrage sans réception formelle



Risques de contestations futures.



- Prévoir des clauses pour encadrer ces situations exceptionnelles.

Expiration du contrat de supervision avant la fin des travaux



Interruption du suivi.



- Adopter des contrats adaptés à la durée des projets.

Nécessité de prestations additionnelles dépassant 30%



Difficultés à respecter les limitations réglementaires.



- Réaliser des études précises pour limiter les modifications.

Mauvaise gestion des litiges



Coûts et retards additionnels.



- Favoriser les modes alternatifs de règlement des différends (conciliation, arbitrage).

DEUXIÈME PARTIE

LES PROJETS INITIÉS PAR LE PRIVÉ

Accompagner le développement
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

TYPOLOGIE

Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

LES TYPES D'OFFRES NON SOLLICITÉES

01



Offre spontanée

Offre d'initiative privée



02

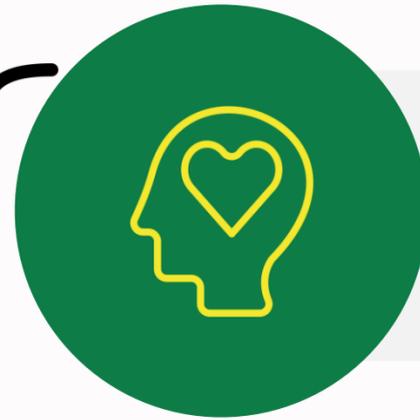
Offre spontanée

Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité

OFFRE SPONTANÉE

Instruction

Admissibilité



Présente un caractère d'intérêt général



En congruence avec des missions

Validation par la DCMP

PROCÉDURE

Le principe: **Appel d'offres**

Recours exceptionnel à l'entente direct

Montant du marchés \geq 50 milliards

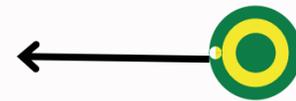
Financement intégralement supporté par le promoteur.

Sous-traitance d'au moins 20% du marché

Schéma de transfert de compétences et de connaissances

Offre d'initiative privée

Autorité de Régulation
de la Commande Publique
Équité - Transparence - Impartialité



RECEVABILITÉ DE L'OFFRE

Diligences à accomplir

- accusé de réception dans un délai de 30 jours calendaire



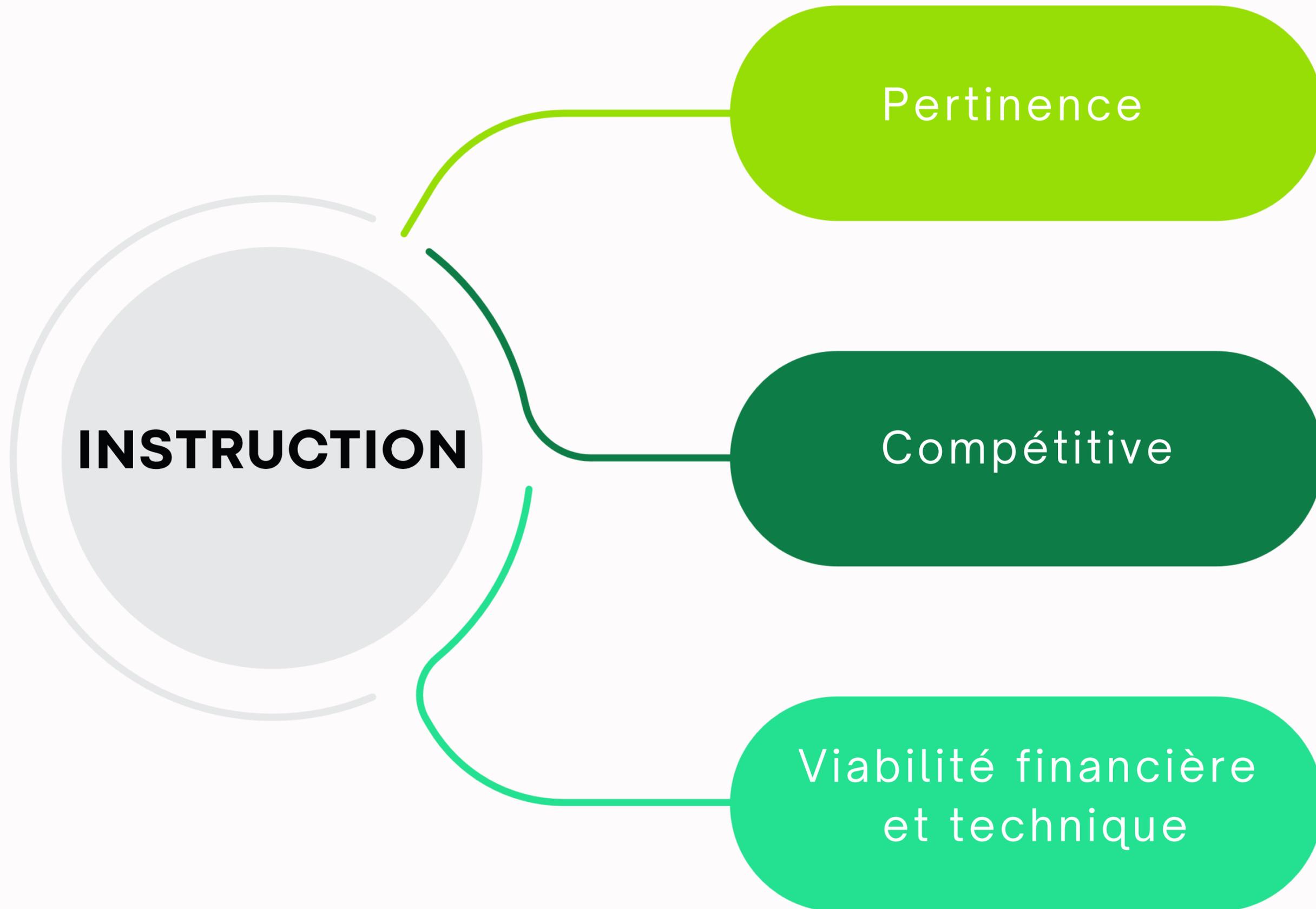
Auteur

- Non exclu
- Capacité
- Acquiescement des frais de traitement

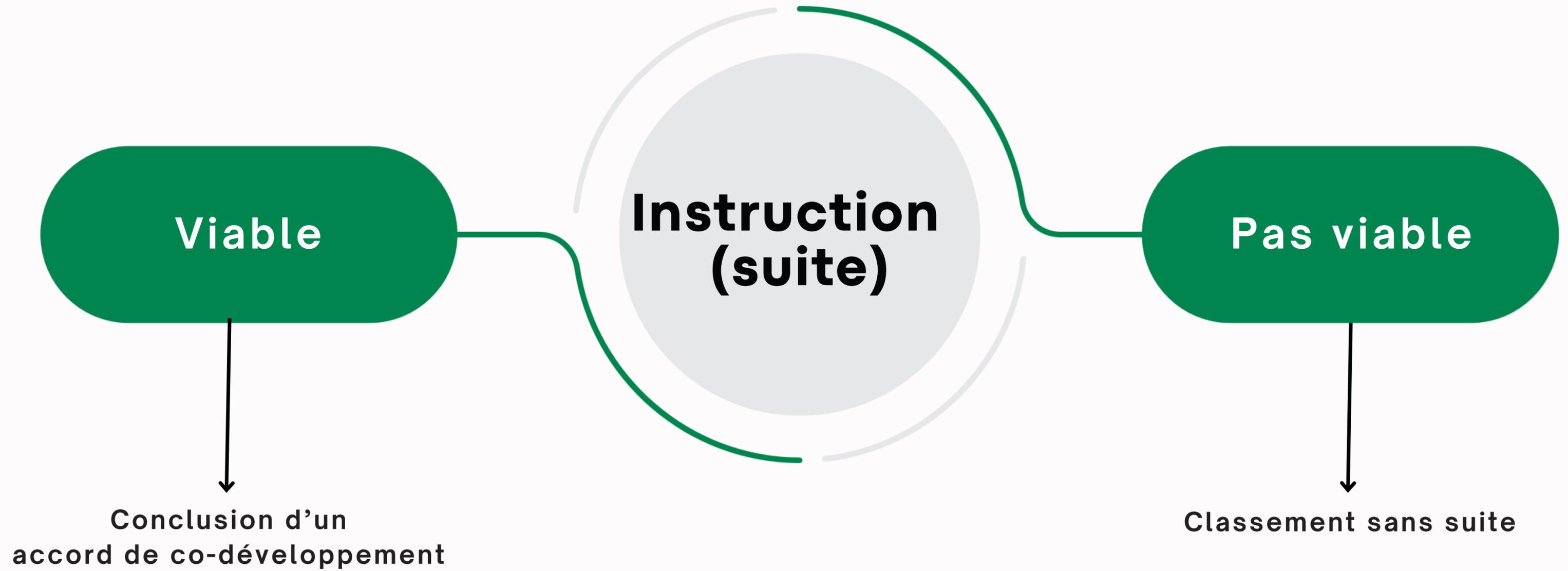


Offre

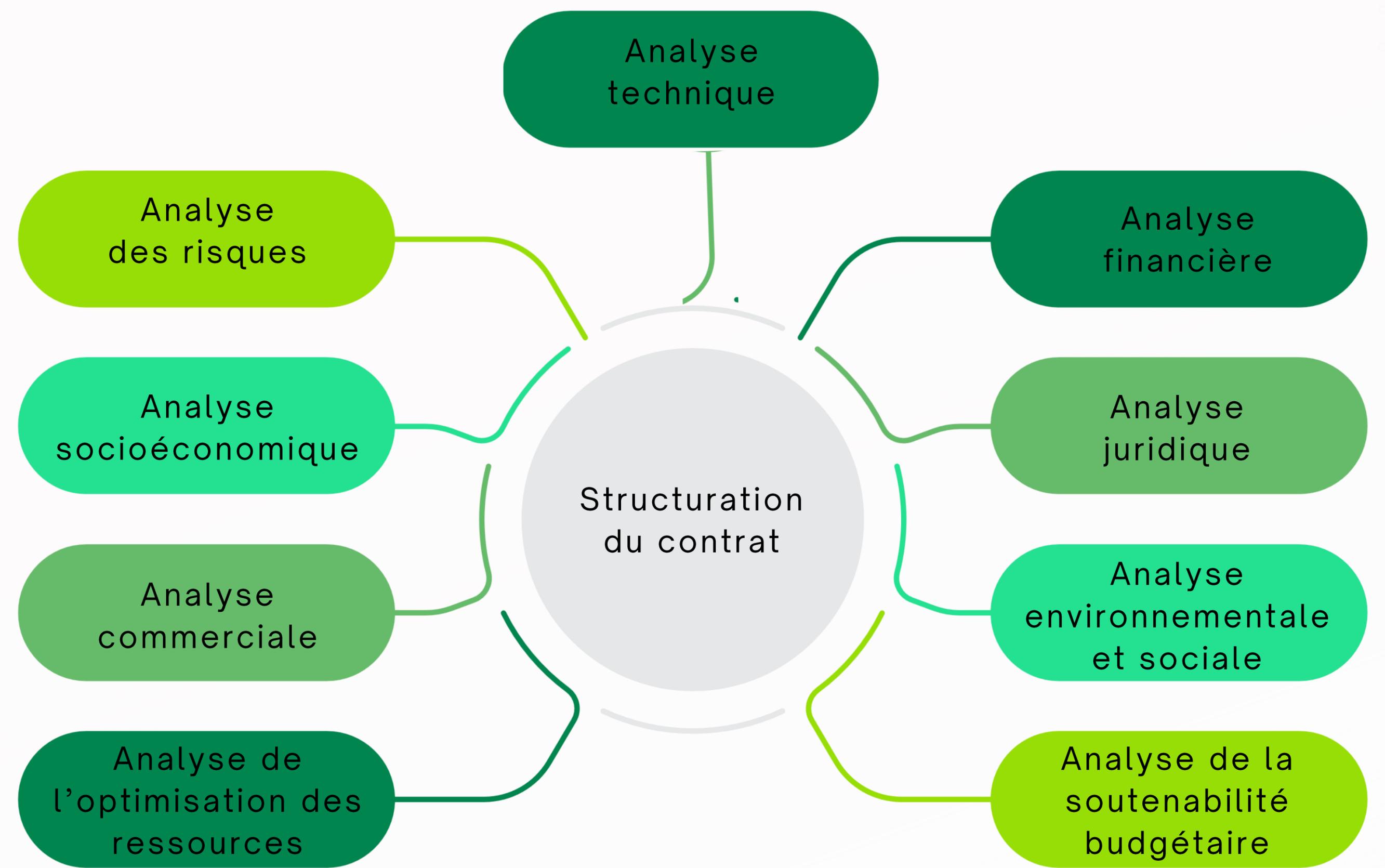
- Pas sur un projet en cours de préparation
- Inscrit ou non dans le PIP
- Période de réception définies
- Intérêt général



NB: dans tous les cas, réponse dans un délai de 120



EVALUATION PRÉALABLE DU PROJET



PROCÉDURE DE PASSATION

Principe



Appel d'offre
Mécanismes
compensatoires



- Bonus 10% max
- Remboursement des frais de développement
- Octroi de parts sociales dans le capital de la SPV (7% max)

CONCLUSION

L'efficacité de la commande publique exige des administrateurs publics:

- une vigilance permanente en raison des enjeux;
- une équipe compétente et intègre;
- un sens élevé de la responsabilité;
- des outils de gestion adaptés.

MERCI

de votre aimable attention